

Exemple de politique 4

Définitions de la durée de l'utilisation prévue de la prophylaxie préexposition

Afin de faciliter l'évaluation du caractère approprié de modèles spécifiques de prestation différenciée de services de prophylaxie préexposition (PrEP) à intensité réduite, il convient de définir les différentes durées d'utilisation prévues de la PrEP.

- a. L'utilisation de la PrEP de courte durée est définie comme une utilisation allant d'un à trois mois, y compris pour un événement ponctuel.
- b. L'utilisation de la PrEP de durée moyenne est définie comme une utilisation allant de trois à douze mois.
- c. L'utilisation prolongée de la PrEP est définie comme une utilisation supérieure ou égale à douze mois.